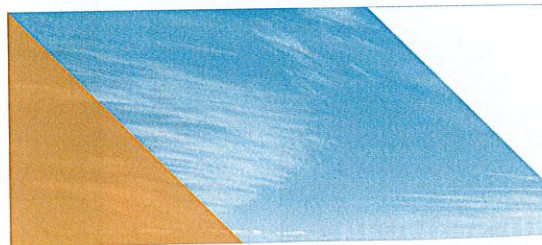


BILAN du SCoT de 2011



SCoT du Pays du Cotentin



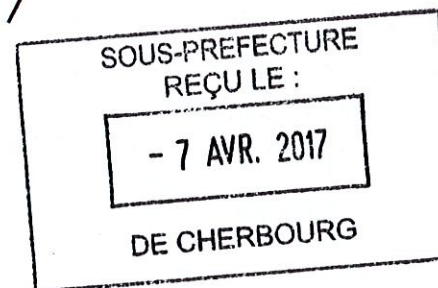
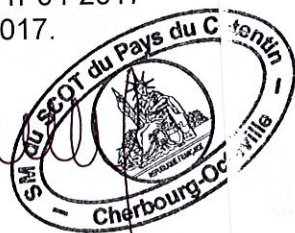
Comité Syndical - bilan du SCoT

06 avril 2017

Vu pour être annexé à la délibération n°04-2017
du comité syndical du 6 avril 2017.

La Présidente,

Yveline DRUEZ



■ BILAN du SCoT de 2011



SCoT du Pays du Cotentin

- Comité Syndical - bilan du SCoT
06 avril 2017

Le planning lié au Bilan du SCoT de 2011



24/03/2017

Bureau - Bilan SCoT de 2011



06/04/2014

Comité Syndical - Bilan SCoT de 2011



Le cadre du bilan :

Art.L.143-28 du code de l'urbanisme :

« 6 ans au plus après la délibération portant approbation du SCoT, la dernière délibération portant révision complète de ce schéma (...), l'établissement public (...) procède à une analyse des résultats de l'application du schéma (...) et délibère sur son maintien en vigueur ou sur sa révision partielle ou complète »



**QU'EST-CE
SCOT**

QU'UN

Qu'est-ce qu'un SCoT ?

« Fonder les orientations et objectifs sur un projet de territoire » qui met en avant ses particularités



Stratégique

- Une vision du territoire à 2037...
- ... Pour l'ambition d'un projet politique



Opérationnel

- Les projets du SCoT...
- ... Pour un aménagement durable fondé sur les caractéristiques du territoire



Intégrateur

- Un SCoT, une seule référence...
- ... Pour une meilleure intégration des documents supérieurs dans les documents de planification locaux (PLU, PLUi...)

Qu'est-ce qu'un SCoT ?

Dans un contexte mouvant où le SCoT est un « point d'ancrage » pour tout le territoire

Des évolutions institutionnelles qui interrogent les coopérations avec les partenaires, la capacité à être reconnu

Evolution de la
carte
intercommunale

Pôles
métropolitains

Réforme des
régions, des
départements ...

Tendance à la
suppression de la
compétence
générale

Pôles d'Equilibre
Territoriaux et
Ruraux (PETR) □

Ces nouveaux enjeux viennent renforcer l'intérêt d'affirmer un projet de territoire

Qu'est-ce qu'un SCoT ?

La hiérarchie des normes

Respecter :

- Le code de l'urbanisme
- Les lois, les décrets, la jurisprudence

Etre compatible avec :

- SDAGE et SAGE
- Plans de gestion de risque d'inondation...

Prendre en compte :

- Plan Climat Energie Territorial
- Schéma Régional de Cohérence Ecologique
- Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du territoire
- Charte Pays

Se doit de...

Le SCoT

S'impose dans un rapport de compatibilité...

Aux documents sectoriels :

- Plan de Déplacements Urbains
- Programme Local de l'Habitat

Aux documents d'urbanisme :

- Plan Local d'Urbanisme
- Carte Communale
- Zone d'Aménagement Concerté...

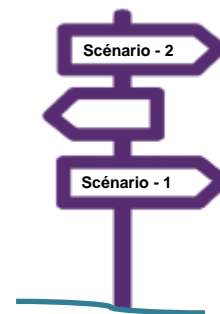


Qu'est-ce qu'un SCoT ?

Les éléments constitutifs du SCoT

Un diagnostic et un Etat Initial de l'Environnement (EIE) qui mettent en évidence comment fonctionne le territoire, les tendances à l'œuvre, les besoins, les enjeux, les risques, les opportunités...

Prospective - scénarios



Un Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) qui traduit le choix d'un positionnement et des objectifs stratégiques induits pour le mode de développement futur choisi.

Un Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO), opposable, il précise les actions à mettre en œuvre pour concrétiser les objectifs du PADD, donner corps à la stratégie.

Constitution du rapport de présentation

Diagnostic - EIE

Explication des choix retenus,

Articulation avec les plans et programmes

Evaluation environnementale

Résumé non technique



LE SCOT DE 2011

Le Projet d'Aménagement
et de Développement
Durable (P.A.D.D)

Un PADD pour une ouverture nouvelle

Le positionnement du SCoT de 2011

« Un pays qui s'ouvre et s'organise pour se réinventer et développer ses activités »

Deux grands enjeux qui appellent une réponse collective permettant de faire face aux défis induits par les mutations socio-économiques à l'œuvre :

- > **Le cloisonnement interne**
- > **L'ouverture du territoire vers l'extérieur**

Les « quatre architectures » du Pays du Cotentin : support d'aménagement du territoire pour répondre aux deux grands enjeux

1. Les autres façades « maritimes » du Pays

- > Faire de ces frontières des lieux de passage, d'ouverture
- > Faire de ses espaces (mer et marais) des catalyseurs du développement

2. Les moyens du décloisonnement

- > Mettre en relation les espaces du territoire :
 - Liens Agglomération / reste du territoire
 - Liaisons Est / Ouest
 - Interactions littoral / Rétro-littoral

3. La « colonne vertébrale » du Cotentin

- > Affirmer la RN 13 comme vecteur principal du développement

4. La « dorsale verte et bleue »

- > Valoriser et mettre en scène les infrastructures naturelles pour des liens littoraux / rétro-littoraux renforcés

Un PADD pour une ouverture nouvelle

Les grands objectifs du SCoT de 2011 définis dans le PADD

population :

- 215 000 – 220 000 habitants à 2030
- + 18 000 habs. entre 2010-2030
- + 900 habs. / an

Logements :

- 28 800 logements supplémentaires à 2030
- + 1 440 lgts. / an à 2030

Consommation foncière :

- 1 400 – 1 500 ha pour le résidentiel (équipements compris) à 2030
- 710 ha pour les espaces d'activités économiques à 2030
- 105 ha /an

Economie:

- 17 000 – 18 000 emplois supplémentaires à 2030
- + 850 emplois / an à 2030



2

QUELLES ÉVOLUTIONS DEPUIS 2011?

Continuité ou changement
de cap ?

Le périmètre du SCoT

Un agrandissement du périmètre du SCoT et une recomposition du fait intercommunal qui renforce la gouvernance du Cotentin

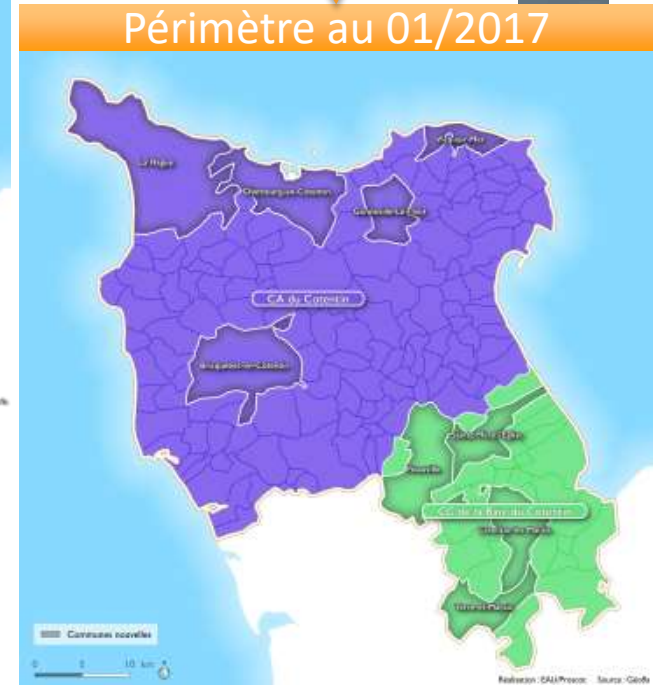
SCoT 2011



Périmètre intermédiaire



Périmètre au 01/2017



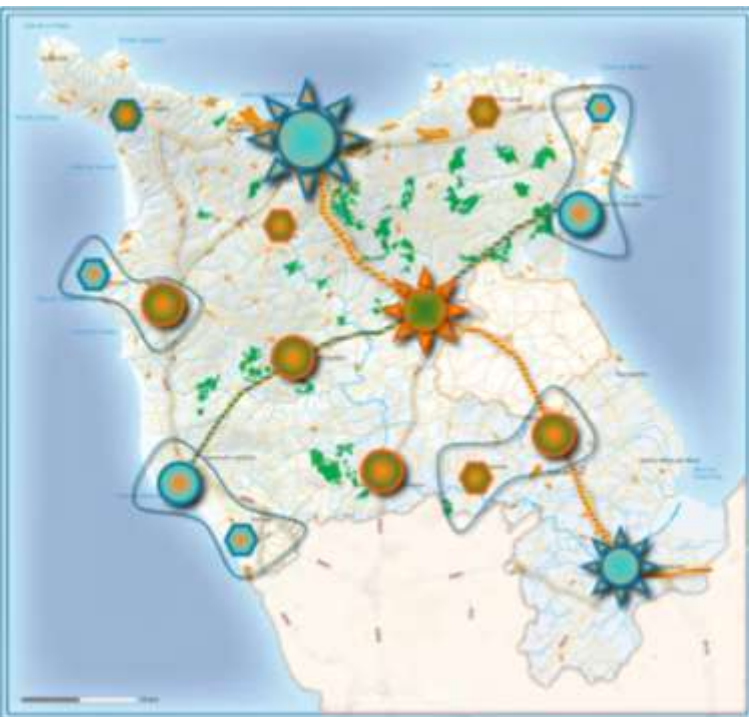
Le périmètre du SCoT

Une reconfiguration territoriale qui interroge l'armature territoriale au sein du nouveau périmètre ?

Extension du périmètre du SCoT

- Une hiérarchisation des polarités à organiser en fonction des logiques de développement que choisira le SCoT et en bonne intelligence avec les documents d'urbanisme intercommunaux engagés.

Armature du SCoT de 2011



Quelle nouvelle armature ?



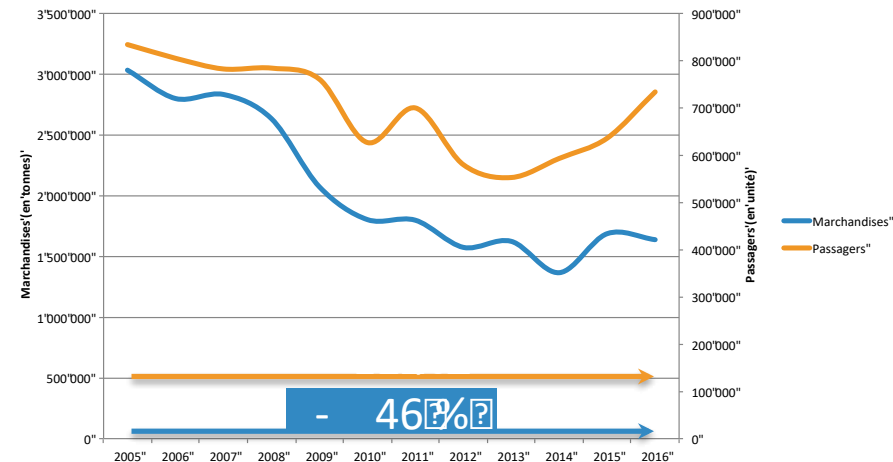
Les évolutions socio-économiques



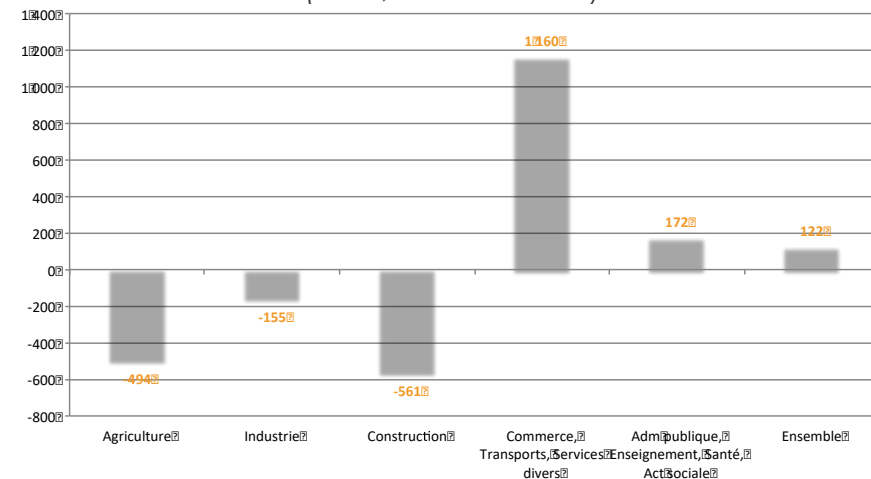
Des effets externes qui impliquent un repositionnement de la stratégie économique de long terme ?

- Le changement climatique qui s'apparente aussi bien à une menace qu'à une opportunité pour le développement du territoire
- Une santé du commerce international qui pose question.
- Le Brexit qui interpelle le niveau des échanges entre le continent et le Royaume-Uni.
- Une filière nucléaire en restructuration et dont l'avenir est conditionnée au fait de la puissance publique.
- Une filière énergétique française face à des arbitrages à venir en matière d'investissements et de redéploiement des aires de production des énergies renouvelables (EMR...).
- Une agriculture, notamment dans l'élevage, en difficulté.
- Des modes de consommation de produits alimentaires qui changent, propices aux labels.
- Un contexte géopolitique favorable aux activités liées à la défense...

Variation annuelle en % du cumul annuel du trafic de marchandises et de passagers du port de Cherbourg
(PNA, cumul annuel en décembre, traitement EAU)



Variation absolue des emplois par grands secteurs au sein du SCoT du Cotentin entre 2008-2013
(INSEE, traitement EAU)



Les évolutions législatives



Un SCoT pour s'emparer des questions règlementaires sous l'aune de la stratégie ?

- Le SCOT doit être rendu pleinement compatible avec la Loi Grenelle 2.
- La loi ALUR comprend également plusieurs dispositions nouvelles relatives au contenu des SCOT. Celui-ci doit notamment identifier les espaces dans lesquels les PLU doivent analyser les capacités de densification et de mutation, fixer des objectifs de qualité paysagère et avoir une approche qualitative en matière de déplacements, prenant en compte le temps de trajet.
- La Loi littoral et sa jurisprudence (Arrêt de « Porto-Vecchio ») limitent le développement de l'urbanisation.
- Le DOO doit désormais transposer les « dispositions pertinentes » de la charte du PNR pour les décliner dans les documents d'urbanisme locaux.
- Il doit définir les localisations préférentielles des commerces, et les conditions d'implantation des équipements commerciaux d'importance structurante (ce sujet est déjà partiellement traité), et peut intégrer des objectifs de qualité paysagère.
- Par ailleurs, le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE), adopté par la Région Basse-Normandie en 2014, doit être pris en compte par le SCOT, qui devra transposer les grandes orientations stratégiques du territoire régional en matière de continuités écologiques dans la trame verte et bleue du Cotentin
- ...



INDICATEURS DE BILAN

Le développement économique

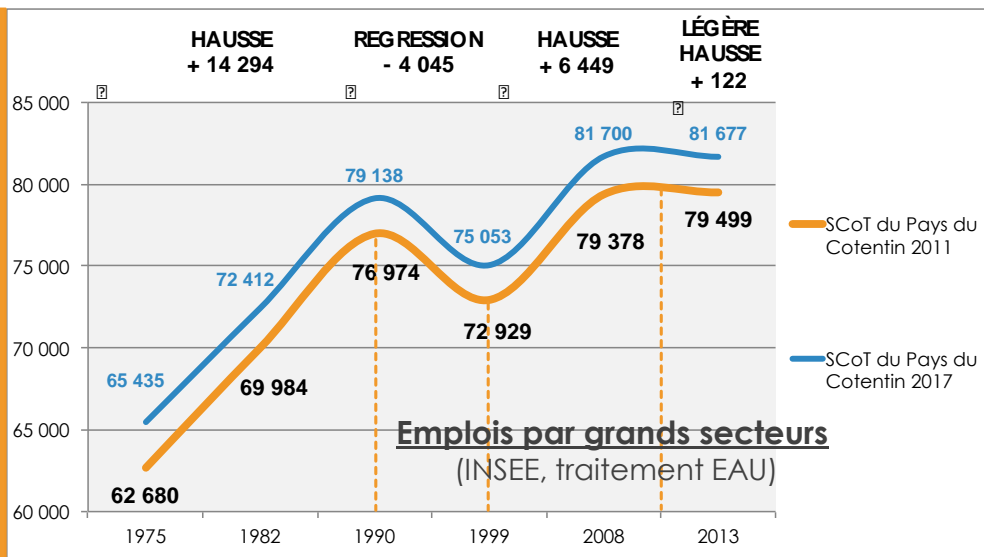
L'emploi

PADD :

➤ Création de 17 000 à 18 000 emplois supplémentaires à l'horizon 2030 soit 850 emplois par an pour la période 2010/2030.

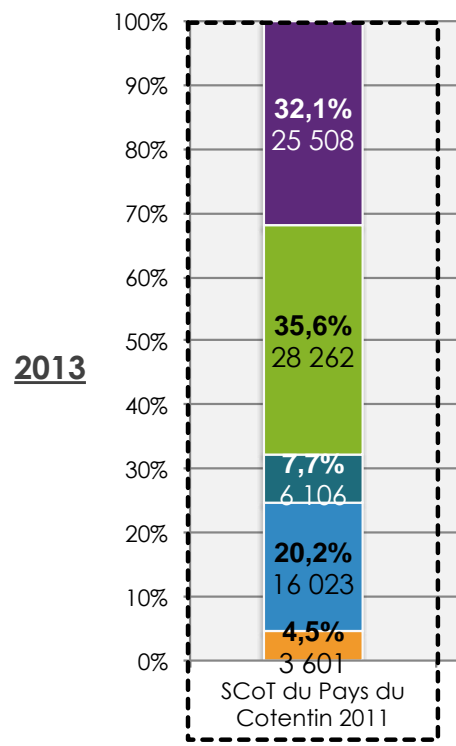
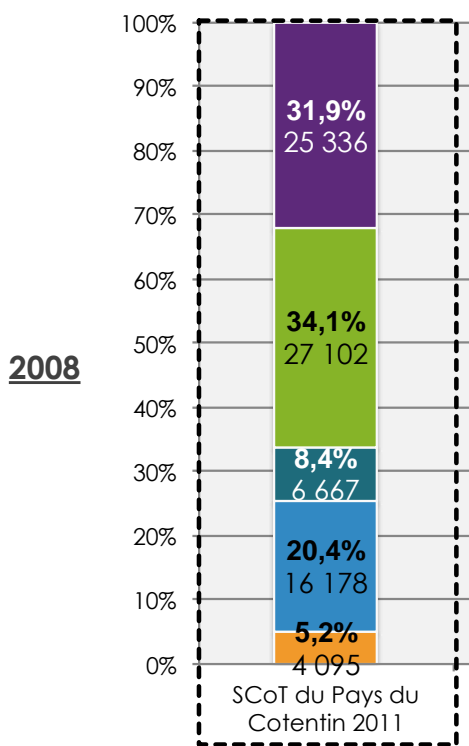
Bilan :

➤ + 2 462 emplois entre 2006-2013 (77 037 emplois en 2006) soit 351 emplois créés en moyenne par an.



Variation des emplois sur longue période
 (INSEE, traitement EAU)

SCoT 2011



Administration publique, enseignement, action sociale + 172

Commerce, transports, services divers + 1 160

Construction - 561

Industrie - 155

Agriculture - 494

Commune	Année	Enseigne	Projet	Surface de vente sollicitée (m2)	Surface totale de vente après projet (m2)	Avis	Pôles
Bricquebec	2011	SUPER U	Extension	600	2 400	Favorable	Pôle d'équilibre à renforcer
Bricquebec	2011	DISTRICENTER	Création	1 029	1 029	Favorable	Pôle d'équilibre à renforcer
Cherbourg-Octeville	2011	INTERMARCHÉ	Création	2 867	2 867	Favorable	Pôle urbain majeur
Les Pieux	2011	WELDOM	Création	1 700	1 700	Favorable	Pôle d'équilibre à renforcer
Les Pieux	2011	MICHIGAN	Extension	862	1 857	Favorable	Pôle d'équilibre à renforcer
Saint-Hilaire-Petitville	2011	MAXAUTO	Création	262	262	Favorable	Commune limitrophe de Carentan - pôle urbain principal
Saint-Hilaire-Petitville	2011	JARDINERIE E-LECLERC	Extension	2 284	6 681	Favorable	Commune limitrophe de Carentan - pôle urbain principal
Sainte-Mère-Eglise	2011	SUPER U	Extension	876	2 875	Favorable	Pôle d'équilibre à renforcer
Tourlaville	2011	MOBALPA	Création	272	272	Favorable	Pôle urbain majeur
Tourlaville	2011	LISSAC (magasin d'optique)	Extension	122	208	Favorable	Pôle urbain majeur
Valognes	2011	INTERMARCHÉ SUPER	Création par transfert	973	2 973	Favorable	Pôle urbain principal
Cherbourg-Octeville	2012	GIFI + magasin d'équipement	Création d'un ensemble commercial comprenant un GIFI	1 370	3 360	Favorable	Pôle urbain majeur
La Glacière	2012	CASTORAMA	Création	11 190	11 190	Défavorable	Pôle urbain majeur
Querqueville	2012	DISTRICENTER	Création	1 364	1 364	Favorable	Pôle urbain majeur
Quettehou	2012	WARNING CENTRE AUTO	Création	142	142	Favorable	Commune limitrophe de Saint-Vaast-la-Hougue - pôle d'équilibre en devenir
Saint-Vaast-la-Hougue	2012	SUPER U	Création par transfert	3 035	3 035	Favorable	Pôle d'équilibre en devenir
Tourlaville	2012	LA FOIR'FOUILLE	Extension de l'ensemble commercial par création d'un magasin	1 750	1 750	Favorable	Pôle urbain majeur
Saint-Vaast-la-Hougue	2013	SUPER U	Création	2 658	2 658	Favorable	Pôle d'équilibre en devenir
Tourlaville	2013	-	Création	1 830	1 830	Favorable	Pôle urbain majeur
Tourlaville	2013	-	Création	261	261	Favorable	Pôle urbain majeur
Barneville-Carteret	2014	CARREFOUR MARKET	Extension	493	2 827	Favorable	Pôle d'équilibre en devenir
Quettehou	2014	INTERMARCHÉ	Extension	955	3 495	Favorable	Commune limitrophe de Saint-Vaast-la-Hougue - pôle d'équilibre en devenir
Saint-Hilaire-Petitville	2014	E-LECLERC	Extension	1 050	7 731	Favorable	Commune voisine de Carentan - pôle urbain principal
Saint-Pierre-Église	2014	CARREFOUR MARKET	Extension	603	2 170	Favorable	Pôle de proximité
Saint-Vaast-la-Hougue	2014	SUPER U	Création d'un SUPER U et de 3 boutiques	2 288	2 288	Favorable	Pôle d'équilibre en devenir
Tourlaville	2014	LA FOIR'FOUILLE	Extension	630	2 380	Favorable	Pôle urbain majeur
Tourlaville	2014	-	Création d'une moyenne surface	2 578	2 578	Favorable	Pôle urbain majeur
Valognes	2014	INTERMARCHÉ SUPER	Demande de modification pour création d'un magasin	494	3 467	Favorable	Pôle urbain principal
La Glacière	2015	CENTRAKOR	Extension	409	1 504	Favorable	Pôle urbain majeur
Tourlaville	2015	BIGOUDI SHOP	Extension	-	141	Favorable	Pôle urbain majeur
Tourlaville	2015	-	Création d'un ensemble commercial	3 235	3 235	Favorable	Pôle urbain majeur
Valognes	2015	INTERMARCHÉ SUPER	Extension	437	3 410	Favorable	Pôle urbain principal
Valognes	2015	LIDL	Extension	-	1 421	Favorable	Pôle urbain principal
Carentan-les-Marais	2016	BRICOMARCHÉ	Extension	2 491	5 724	Favorable	Pôle urbain principal
Cherbourg-en-Cotentin	2016	LIDL	Création	1 420	1 420	Favorable	Pôle urbain majeur
Tollevast	2016	-	Extension d'un ensemble commercial	1 280	7 238	Favorable	Pôle urbain majeur

DOG :

➤ Le développement commercial du pôle cherbourgeois s'organise autour d'un équilibre entre la valorisation de son centre ville historique et la constitution d'une offre différenciante au regard de celle située dans les zones commerciales périphériques.

Bilan :

➤ Une politique commerciale compatible avec le SCoT de 2011...

➤ ...Faut-il une écriture plus forte sur les localisations préférentielles du commerce afin de renforcer les complémentarités centre – périphérie?

Conclusion développement économique

Les projets :

- Poldérisation sur le port de Cherbourg pour l'installation d'une usine de pales d'éoliennes (filères Energies Marines Renouvelables EMR) - Début de l'installation de l'usine dans le 1er semestre 2017.
- Usine d'hydroliennes en mer en lien au projet d'implantation d'une ferme pilote dans le cap du Raz-Blanchard (La Hague) par DCNS énergies.
- Projet d'extension du PAES d'Armanville (Valognes) par le Syndicat Mixte du Cotentin (20 ha?).
- Projet de PAES Collignon (Tourlaville) par le Syndicat Mixte du Cotentin, rachat par Ports Normands Associés pour l'accueil de sous-traitants liées au projets EMR (13 ha?).
- Usine laitière implantée à Méautis par les Maîtres Laitiers du Cotentin pour la production de poudre de lait.

➤ Des projets dont le délai d'évaluation s'avère trop court pour juger de l'impact réel sur le développement économique, d'autant plus de leur inscription dans un temps de crise d'une rare violence, mais quelques signaux se révèlent :

- Une hausse des emplois ralentie par une conjoncture peu favorable.
- Un positionnement dans les filières énergétiques qui portent, presque à elles seules le territoire, renforçant le besoin de diversification économique.
- Une politique commerciale qui demande à pacifier les liens entre centre et périphérie.



3

Le développement économique

Le développement démographique

Les évolutions démographiques

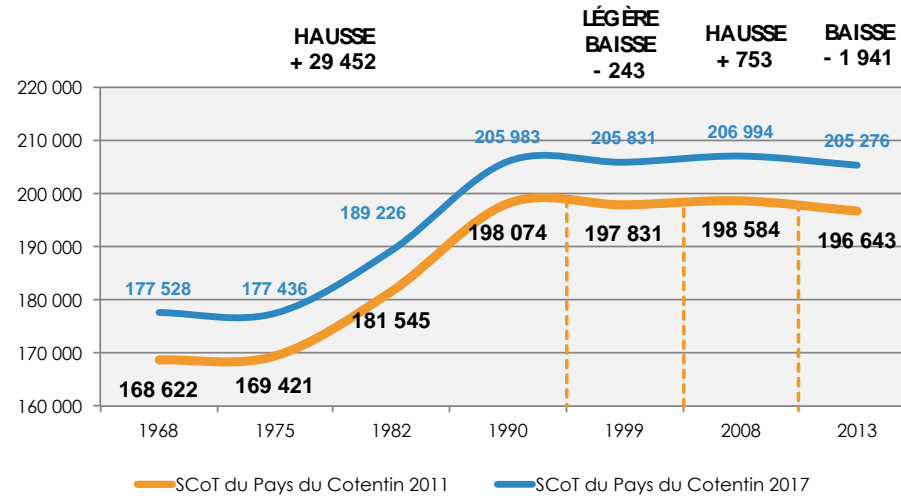
PADD :

➤ Le PADD fixe un objectif de croissance démographique de **215 000 habitants à horizon 2030** soit **18 000 hab supplémentaires par rapport à 2010** (910 habitants/an).

Bilan:

Après avoir atteint le plus haut niveau de population en 2008 avec 198 584 habitants, le territoire retrouve sa population d'avant 1990 en 2013, avec 196 643 habitants.

- 1 941 habitants entre 2008 et 2013 soit - 388 habitants chaque année.



Variation démographique sur longue période
(INSEE, traitement EAU)





3

Le développement économique

Le développement démographique

Le développement résidentiel

Le SCoT de 2011

PADD :

➤ Création d'environ **28 800 logements supplémentaires d'ici 2030** (1 440/an) :
- dont **24 500 résidences principales supplémentaires ;**
- et **4 200 à 4 300 résidences secondaires supplémentaires**

➤ **2 100 à 2 150 hectares** pour le développement résidentiel (2010-2030, soit **106 ha/an**) dont **1 400 à 1 500 ha à l'extérieur de l'enveloppe** (en prenant en compte les équipements et infrastructures).

Résidences secondaires

Taux	Type	Nombre	Logements/ ha	Surfaces à l'hectare
10%	Résidence secondaire en collectif	425	30	14
90%	Résidence secondaire individuelle	3 825	14	273
Total		4 250		287

Résidences principales

Taux	Type	Nombre	Logements/ ha	Surfaces à l'hectare
30%	Résidence principale en collectif	7 367	30	246
70%	Résidence principale individuelle	17 191	14	1 228
Total		24 558		1 473

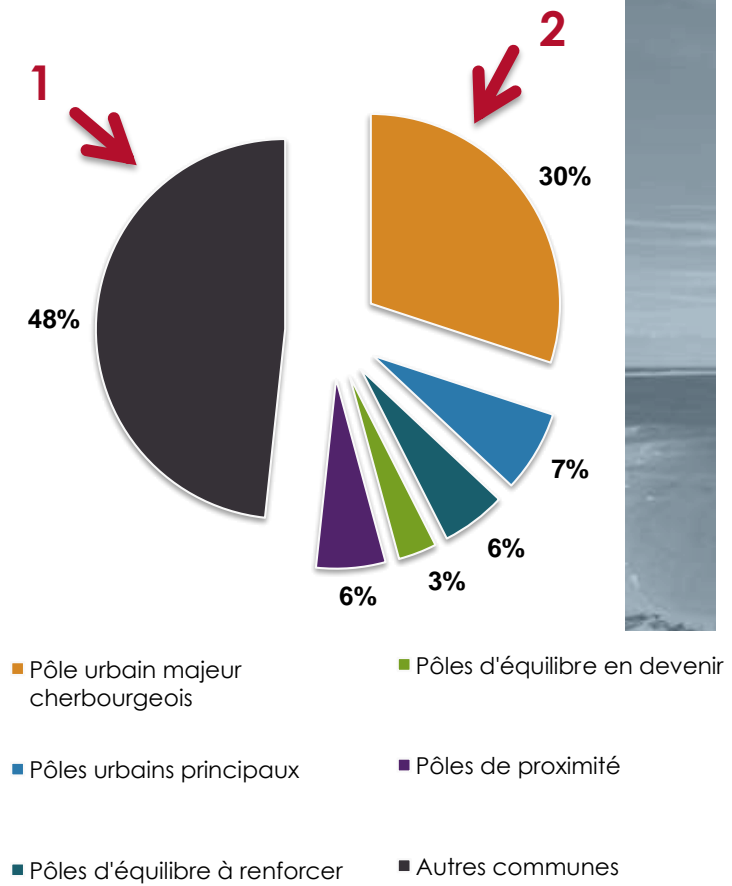
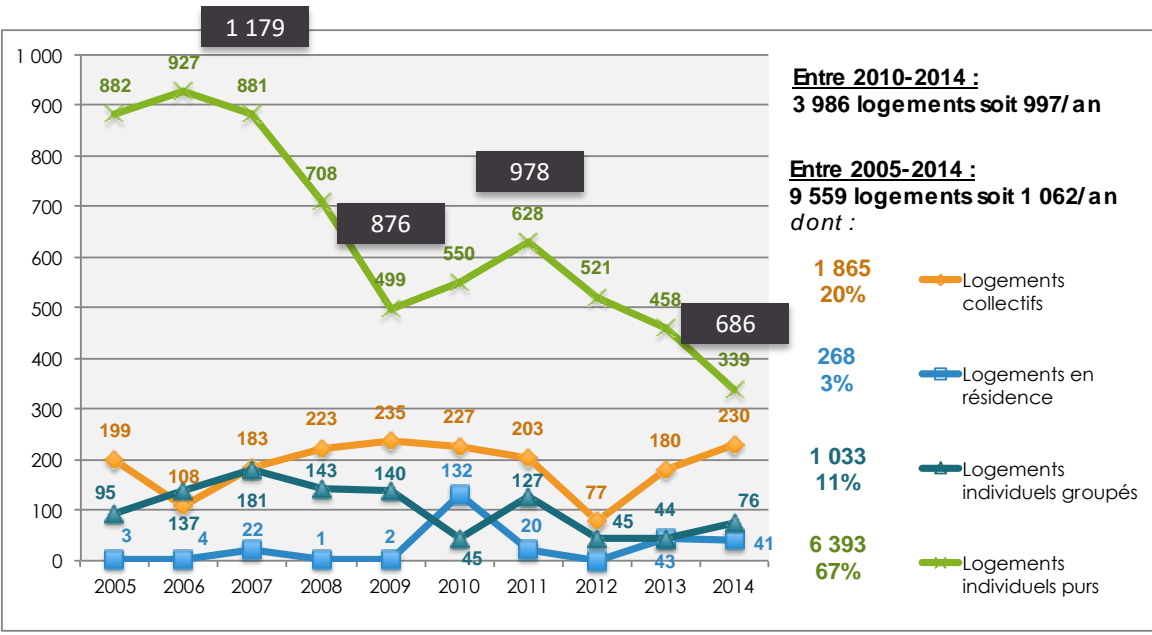
ENSEMBLE

Taux	Type	Nombre	Logements/ ha	Surfaces à l'hectare
27%	Collectif	7 792	30	260
73%	Individuel	21 016	14	1 501
Total		28 808	16	1 761
Infrastructures et équipements			0,20	352
Total				2 113
Tissu urbain existant			0,30	634
Zones d'urbanisation nouvelle			0,70	1 479

Les dynamiques constructives

- Une dynamique constructive non épargnée par la crise de 2008, et qui depuis fluctue pour atteindre 686 logements commencés en 2014 au lieu de 1 267 en 2007 qui représente le point haut.

Evolution du nombre de logements construits et sa spatialisation
(Sitadel, traitement EAU)



Les dynamiques constructives

- La majorité des logements construits entre 2010-2014 l'ont été dans la CUC (299 des 997 soit 30%) ;
- Une inversion des dynamiques entre certaines CC (doublement du niveau de constructions annuelles dans la CC de Douve et Divette, amoindrissement dans d'autres) qu'il conviendra de réinterroger au regard de l'armature territoriale (fusions d'EPCI, élargissement du périmètre du SCoT).

Répartition des objectifs de logements du SCoT pour 2010-2030 et des logements commencés entre 2010-2014

Source : Sitadel, traitement EAU

Comparaison des objectifs du DOG et des logements commencés entre 2010 et 2014	DOG		Logements commencés 2010-2014					
	Objectifs du DOG à 2030	Objectifs / an (20 ans)	Ensemble	/ an (4 ans)	Logements individuels purs	Logements individuels groupés	Logements en résidence	Logements collectifs
C.C. de Carentan en Cotentin	1 200	60	278	70	60%	10%	15%	15%
C.C. de Douve et Divette	1 000	50	428	107	83%	10%	1%	6%
C.C. de la Côte des Isles	2 680	134	276	69	73%	11%	0%	16%
C.C. de la Hague	1 415	71	236	59	92%	8%	0%	0%
C.C. de la Saire	475	24	96	24	83%	15%	0%	2%
C.C. de la vallée de l'Ouve	560	28	92	23	73%	4%	0%	23%
C.C. de Sainte-Mère-Eglise	1 400	70	131	33	89%	9%	0%	2%
C.C. des Pieux	1 800	90	375	94	78%	9%	11%	2%
C.C. du Bocage Valognais	2 070	104	277	69	64%	17%	0%	19%
C.C. du Canton de Bricquebec en Cotentin	1 320	66	156	39	100%	0%	0%	0%
C.C. du Canton de Saint-Pierre-Eglise	1 260	63	161	40	87%	13%	0%	0%
C.C. du Val de Saire	1 850	93	224	56	84%	11%	0%	5%
Communauté Urbaine de Cherbourg	10 750	538	1 197	299	24%	5%	13%	59%
Communes non rattachées à un EPCI	220	11	59	15	90%	10%	0%	0%
Saint-Jacques-de-Néhou	40	2	20	5	100%	0%	0%	0%
Sottevast	175	9	39	10	85%	15%	0%	0%
Taillepied	5	0,25	0	0,00				
SCoT du Pays du Cotentin	28 000	1 400	3 986	997	63%	8%	6%	23%

Supérieur aux objectifs

Supérieur aux objectifs si la tendance se poursuit

En accord aux objectifs

Inférieur aux objectifs

Le logement social



	% de LLS en 2008	% de LLS en 2013	Population en 2008	Population en 2013
Pôle urbain majeur cherbourgeois	36,2%	34,7%	84 330	80 978
Cherbourg-Octeville	42,0%	40,8%	39 774	37 055
Équeurdreville-Hainneville	34,0%	33,1%	17 435	17 175
La Glacerie	22,0%	22,2%	5 340	5 794
Querqueville	22,7%	24,9%	5 464	5 052
Tourlaville	30,4%	27,5%	16 317	15 902
Pôles urbains principaux	32,6%	31,1%	13 254	12 691
Carentan	37,7%	35,5%	6 058	5 884
Valognes	28,1%	27,2%	7 196	6 807
Pôles d'équilibre à renforcer	20,6%	19,9%	11 442	11 301
Bricquebec	23,4%	19,8%	4 248	4 194
Les Pieux	20,3%	21,8%	3 521	3 282
Saint-Sauveur-le-Vicomte	16,1%	17,8%	2 044	2 195
Sainte-Mère-Église	19,9%	18,9%	1 629	1 630
Pôles d'équilibre en devenir	16,7%	16,4%	4 394	4 124
Barneville-Carteret	15,6%	13,1%	2 299	2 228
Saint-Vaast-la-Hougue	17,9%	20,4%	2 095	1 896
Pôles de proximité	18,9%	19,0%	10 336	10 393
Picauville	23,1%	22,6%	1 982	1 956
Saint-Pierre-Église	8,6%	9,1%	1 782	1 747
Flamanville	23,8%	24,5%	1 725	1 727
Portbail	16,9%	16,5%	1 667	1 629
Beaumont-Hague	37,4%	35,8%	1 367	1 485
Martinvast	2,4%	2,2%	1 160	1 228
Barfleur	20,4%	20,8%	653	621
Autres communes	3,3%	3,4%	74 828	77 156
Urville-Nacqueville	14,7%	16,0%	2 194	2 154
Brix	0,0%	0,0%	2 064	2 095
Quettehou	10,9%	11,7%	1 564	1 586
Digosville	0,0%	0,0%	1 543	1 511
Saint-Hilaire-Petitville	23,2%	20,7%	1 399	1 405
Fermanville	1,6%	1,6%	1 420	1 379
Sottevast	4,1%	3,9%	1 345	1 333
Tollevast	0,0%	0,0%	1 179	1 321
Surtainville	1,5%	1,5%	1 274	1 212
Rauville-la-Bigot	0,0%	0,0%	1 104	1 183
Réville	10,7%	10,6%	1 193	1 173
Vasteville	2,9%	7,0%	1 042	1 134
Yvetot-Bocage	0,0%	0,2%	1 076	1 127
Siouville-Hague	7,9%	8,3%	1 104	1 080
Bretteville	0,0%	0,0%	1 043	1 076
SCoT du Pays du Cotentin 2011	22,3%	21,0%	198 584	196 643

DOG :

- Dans tous les pôles, atteindre ou maintenir à l'échéance du SCoT un minimum de **20% de logements locatifs sociaux** parmi les résidences principales.
- Dans les bourgs et villages qui disposent de commerces et de services et dont la population est supérieure à 1 000 habitants, atteindre à l'échéance du SCoT, un minimum de **5% de logements locatifs sociaux** parmi les résidences principales.

Bilan

- Des objectifs d'ores et déjà atteints dans la quasi-totalité des communes pôles mais plus mitigés dans les bourgs et villages de plus de 1 000 habitants et bien dotés en services, équipements et commerces.
- A noter qu'un certain nombre de communes de moins de 1 000 habitants dépasse les 5% de LLS.

Les communes qui ont eu ou ont des logements sociaux entre 2008-2013.

Les communes ne respectant pas les prescriptions du DOG.

Les communes respectant les prescriptions du DOG.

- **Des équilibres territoriaux à réinterroger du fait :**
 - **D'un rythme de construction qui interpelle la ventilation des objectifs du SCoT de 2011.**
 - **Des modifications de la carte des intercommunalités, de l'élargissement du périmètre du SCoT, ainsi que des documents d'urbanisme en cours.**



3

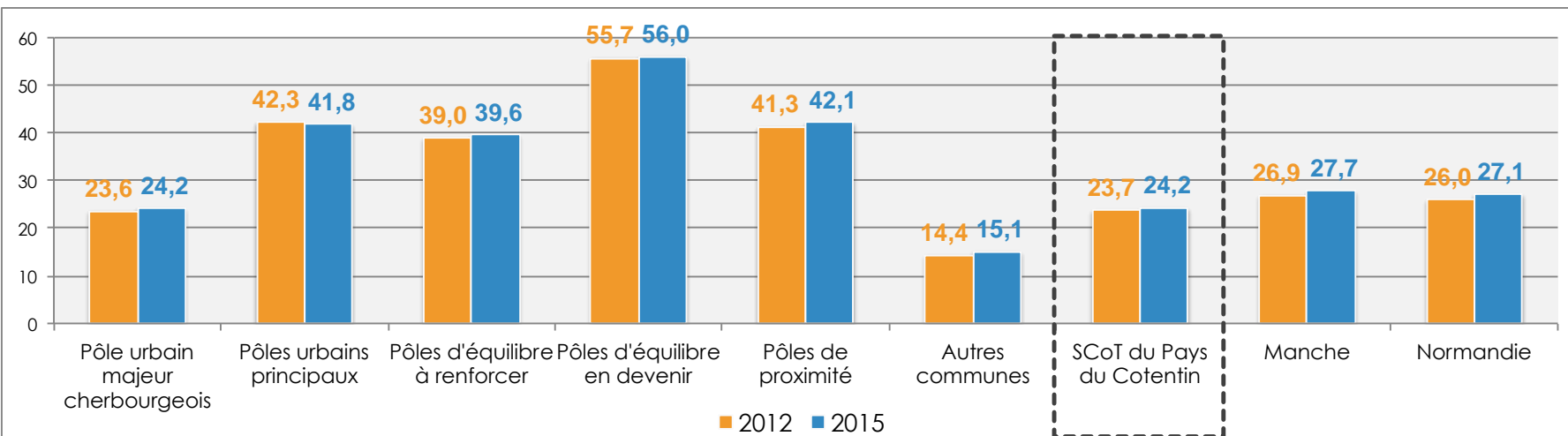
Le développement économique
Le développement démographique
Le développement résidentiel
Les équipements et services

Le niveau des équipements

- Un niveau général d'équipements qui reste plus faible dans le territoire (24,2 équipements pour 1 000 habitants) que dans la Manche et la Normandie (27,1), mais qui progresse depuis 2012 (23,7).
- De nouveaux équipements en lien avec l'ambition du SCoT de 2011 :
 - Labellisation du « Campus des métiers et des qualifications de l'industrie des énergies » des ministères de l'éducation nationale et l'enseignement supérieur et de la recherche en 2013.
 - L'organisation d'une filière touristique : plan d'actions 2013-2015 puis 2016-2018.

Densité d'équipements en 2012 et 2015 pour 1 000 habitants

Source : INSEE; Traitement EAU





3

Le développement économique
Le développement démographique
Le développement résidentiel
Les équipements et services

Mobilités - transports

Le SCoT de 2011

DOG :

A. La mise en place progressive d'un réseau de transports collectifs

1. Améliorer les liaisons interurbaines en s'appuyant sur les réseaux et lignes existantes
2. Réorganiser l'offre en transports en commun pour qu'elle soit en adéquation avec l'organisation du territoire

B. Une évolution de l'offre de transports qui s'accompagne d'aménagements et d'infrastructures adaptées

1. L'aménagement des pôles multimodaux et de rabattement
2. L'aménagement d'espaces pour le covoiturage
3. Les aménagements routiers supports d'un bon fonctionnement des mobilités

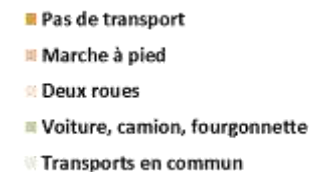
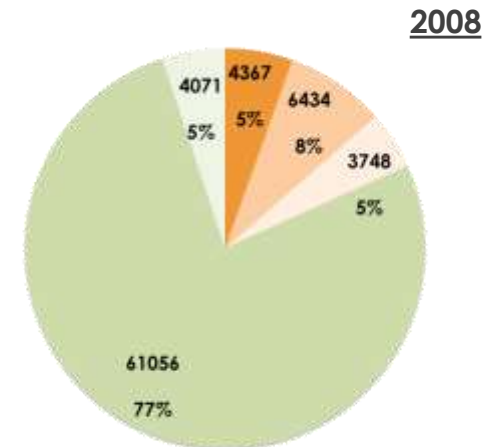
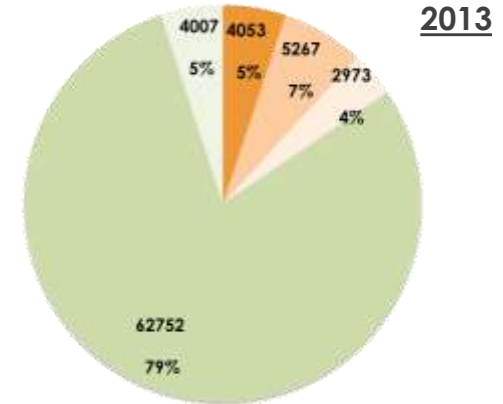
C. Une place accrue pour les liaisons douces au delà de la vocation touristique du territoire



Transports, infrastructures, mobilité : les usages

Répartition des déplacements par modalités de transports

Source : INSEE

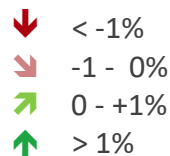


A l'échelle du SCoT :

- La part des Transports en Commun se maintient.
- La part de la voiture augmente.

Le trafic routier se stabilise entre 2011 et 2015 en volume et reste influencé par les évolutions des prix du pétrole

2008-2013	Pas de transport	Marche à pied	Deux roues	Voiture, camion, fourgonnette	Transports en commun
C.C. de Carentan en Cotentin	↘	↓	-	↑	↗
C.C. de Douve et Divette	↑	-	↘	↓	↑
C.C. de la Côte des Isles	↓	↓	↘	↑	↗
C.C. de la Hague	↘	↓	↓	↑	↘
C.C. de la Saïre	↗	↑	↘	↗	↘
C.C. de la vallée de l'Ouve	↓	↓	↗	↑	↑
C.C. de Sainte-Mère-Eglise	↗	↘	↘	↗	↑
C.C. des Fleux	↘	↓	↘	↑	↓
C.C. du Bocage Valognais	↘	↘	↓	↑	↗
C.C. du Canton de Bricquebec en Cotentin	↘	↘	↓	↑	↓
C.C. du Canton de Saint-Pierre-Eglise	↓	↓	↓	↑	↗
C.C. du Val de Saïre	↑	↗	↘	↓	↗
Communauté Urbaine de Cherbourg	↘	↓	↘	↑	↗
Communes non rattachées à un EPCI	↗	↑	↘	↗	↓



L'offre pour de nouveaux usages des mobilités

- **17 aires de covoiturage** créées depuis 2011 sur le territoire du SCoT dans le cadre du Schéma départemental de covoiturage (sur 44 prévus à l'échelle du département).
- **129 bornes électriques prévues** d'ici fin 2017 réparties dans 77 communes de la Manche (une borne dans un rayon de 30 km) :
 - 51 bornes prévues dans le Cotentin.
 - 60 bornes déployées fin février 2017 dans le département.
- Un nouveau plan vélo adopté par le département pour la période 2016-2021 (plan précédent 2009-2015).
- Un réseau structurant en matière de voies vertes et véloroutes réalisé à destination des cyclistes manchois et touristes.



L'offre ferroviaire

- 1 gare Grand Ligne (Cherbourg) et 2 gares régionales (Valognes, Carentan) / fermeture de la halte ferroviaire de Chef-du-Pont en 2012
 - 7 allers-retours Cherbourg-Paris Saint-Lazare par jour pour un voyage d'une durée de 3h08 (2h45 en 2011) ;
 - 14 allers et 15 retours Cherbourg-Carentan pour 31 minutes de trajet.
- Des gares aménagées de façon à organiser le rabattement (stationnements automobiles, taxis, deux roues, cheminements piétons voir cycles et bus) et valorisées (espaces plantés, revêtements qualitatifs...).

Gare de Cherbourg



Gare de Carentan

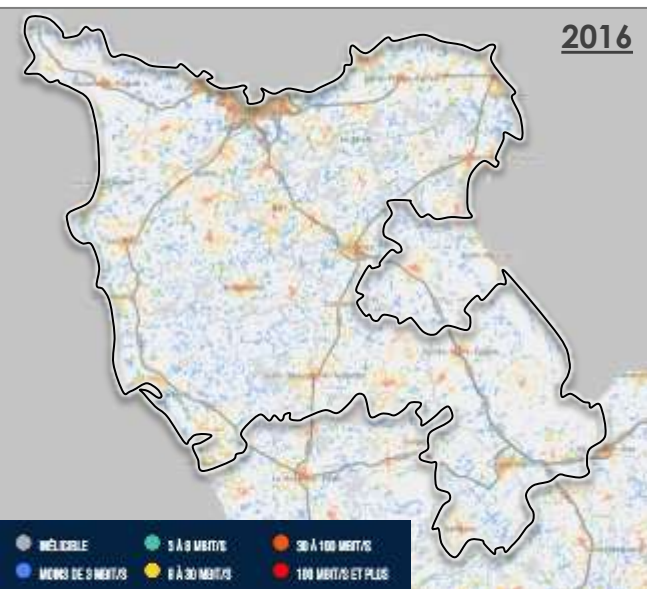
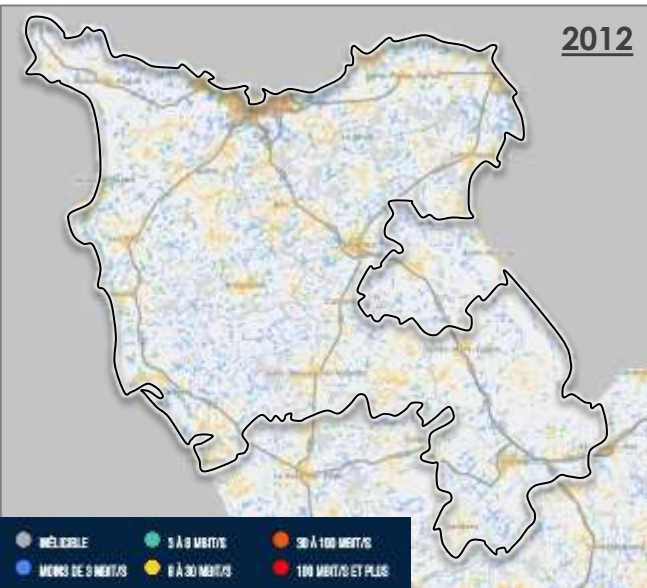


Gare de Valognes



La couverture numérique

Couverture numérique (Observatoire France THD)



- Une couverture 4G encore incomplète, et progressive, pour les habitants, qui couvre majoritairement l'agglomération, le sud et le littoral ouest.
- Un déploiement numérique qui monte en puissance sous l'égide de Manche Numérique et du SDAN de la Manche adopté en juin 2011.
- Un objectif de couverture FTTH pour tous les foyers d'ici 2027, grâce à une politique active du Département de la Manche.

Conclusion mobilités - transports

- **Projets toujours en cours de réflexion :**
 - Réaménagement de la gare de Cherbourg pour en faire un pôle d'échanges multimodal
 - Contournement sud ouest de Cherbourg
 - Contournement de Valognes

- **Nouveaux projets dans l'ancienne CUC :**
 - Piste cyclable entre l'Arsenal et la gare (1,2 km)
 - Deux lignes de Bus à Haut Niveau de Services (BHNS)
 - Mise en place d'un Plan de Déplacements Urbains (PDU) avec Enquête Déplacements Villes Moyennes (EDVM) comme prémices

- Des politiques sectorielles en matière de mobilités et de transports qui s'attachent à répondre aux ambitions du SCoT de décloisonnement interne et externe et de durabilité...
- ...Et des évolutions structurelles dans les usages qui ne peuvent véritablement s'apprécier que sur des périodes longues (10-15 ans, soit au moins une moitié de génération).



3

Le développement économique
Le développement démographique
Le développement résidentiel
Les équipements et services
Mobilités - transports

Paysage et espace

Ressource en espace

Objectifs maximum de consommation d'espace à horizon 2030, fixés dans le DOG du SCoT:

- 1 500 ha pour le développement résidentiel en extension.
- 710 ha pour le développement économique en extension.
- Soit au total, 2 210 ha (env. 110 ha/an).

Bilan

- Une nette inflexion de la consommation d'espace entre les périodes 2005-2010 et 2011-2013 :
 - 172 ha consommés en moyenne par an entre 2005-2010.
 - 119 ha consommés en moyenne par an entre 2011-2013.
- Cette inflexion est cohérente avec la programmation du DOG et elle s'accompagne d'un renforcement de l'intensité du développement résidentiel, pour autant le délai d'évaluation est trop court pour juger de la montée en puissance du SCoT dans ses objectifs de limitation de la consommation foncière.

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Total SCoT	Part dans le total SCoT	ha/an
Activités économiques	15,2	34,1	34,6	26,9	23,5	22,0	24,4	32,5	21,0	234,3	16,8%	26,0
Habitat	136,6	152,6	134,3	138,0	137,8	92,1	93,9	88,4	67,1	1 040,7	74,8%	115,6
Dépendances (agriculture)	4,6	1,5	4,9	1,6	1,5	3,0	1,5	1,1	1,6	21,3	1,5%	2,4
Équipements publics	7,6	5,7	12,6	6,1	8,7	6,3	4,9	7,6	2,9	62,6	4,5%	7,0
Activités mixtes	6,7	2,8	3,6	3,1	4,5	0,6	6,8	2,7	1,5	32,3	2,3%	3,6
Total SCoT du Pays du Cotentin	170,7	196,7	190,0	175,8	176,0	124,1	131,4	132,3	94,1	1 391,2	100,0%	154,6
Part dans la consommation totale 2005-2013	12,3%	14,1%	13,7%	12,6%	12,6%	8,9%	9,4%	9,5%	6,8%	100,0%		

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Ensemble 2005-2010	Ensemble 2011-2013
Nombre de logements commencés	1 179	1 176	1 267	1 075	876	954	978	643	725	6 527	2 346
Consommation d'espace résidentielle hors équipements (en hectare)	136,6	152,6	134,3	138,0	137,8	92,1	93,9	88,4	67,1	791,4	249,4
Intensité résidentielle = NB logements (dans et en extension de l'enveloppe urbaine) / Ha consommé	8,6	7,7	9,4	7,8	6,4	10,4	10,4	7,3	10,8	8,2	9,4

Méthodologie du calcul de la consommation d'espace :

- *La donnée sur la consommation est analysée à partir d'un plan cadastral informatisé réalisé par le Syndicat Mixte.*
- *Elle provient d'une confrontation des parcelles bâties entre 2004 et 2013, ce qui permet de distinguer ce qui relève de la consommation foncière en extension des enveloppes urbaines, de ce qui relève de la densification au sein de ces dernières.*

Objectif du DOG:

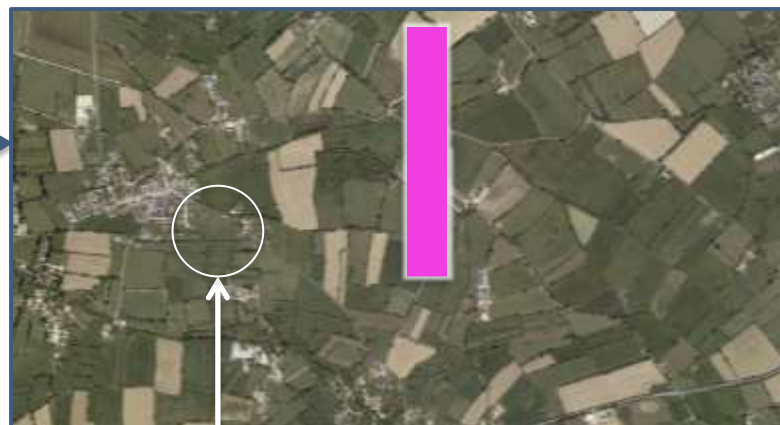
- Maintien et mise en valeur des entités et de leurs principales caractéristiques
- Maintien des principaux cônes de vues

Paysages

- **Suivi des parcs éoliens terrestres autorisés** (ind. 35)
 - Aucun parc éolien créé depuis 2011 sur le territoire
- **Suivi des coupures d'urbanisation paysagères** (ind.36)
 - Les coupures du SCoT ont été préservées ;
 - depuis l'approbation du SCoT, l'urbanisation a surtout consisté à la poursuite de la commercialisation des lotissements engagés, à des opérations en continuité de l'enveloppe urbaine existante et à des implantations ponctuelles de maisons en lisière urbaine.



■ Coupures d'urbanisation paysagères fixées dans le DOG



2010



2015

- Quelques effets de la mise en œuvre du SCoT montrent des signaux faibles :
 - Une tendance ancienne au mitage (urbanisation linéaire sans profondeur) qui semble s'estomper et des urbanisations nouvelles plus en lien avec les centres ou avec la définition d'une lisière urbaine cohérente.
 - Une intensité résidentielle* qui se renforce.
 - Des coupures d'urbanisation paysagères peu exposées à une pression urbaine forte.
 - Une standardisation architecturale du bâti résidentiel.

* *L'intensité résidentielle (cf. page ressource en espace) se mesure en rapportant le nombre de logements total accueillis (dans l'enveloppe urbaine et en extension) à la surface totale d'espace consommé pour le développement résidentiel (espace consommé par l'habitat sans les équipements). Elle évalue ainsi à la fois l'effort de densification des espaces urbanisés existants et en extension.*



3

Le développement économique
Le développement démographique
Le développement résidentiel
Les équipements et services
Mobilités - transports
Paysage et espace
Biodiversité

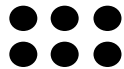
Fonctionnalité écologique

- Depuis 2011, l'évolution des inventaires et classements environnementaux traduit essentiellement la reconnaissance de l'intérêt écologique de nouveaux espaces marins (récifs...) et côtiers : en particulier Grande Rade Orientale de Cherbourg, extension du site Natura 2000 Cap Lévi / Pointe de Saire

Pôles de
biodiversité
majeurs du Scot



Evolution
depuis
2011



Pôles de
biodiversité
annexes du Scot



Evolution
depuis
2011



Fonctionnalité écologique

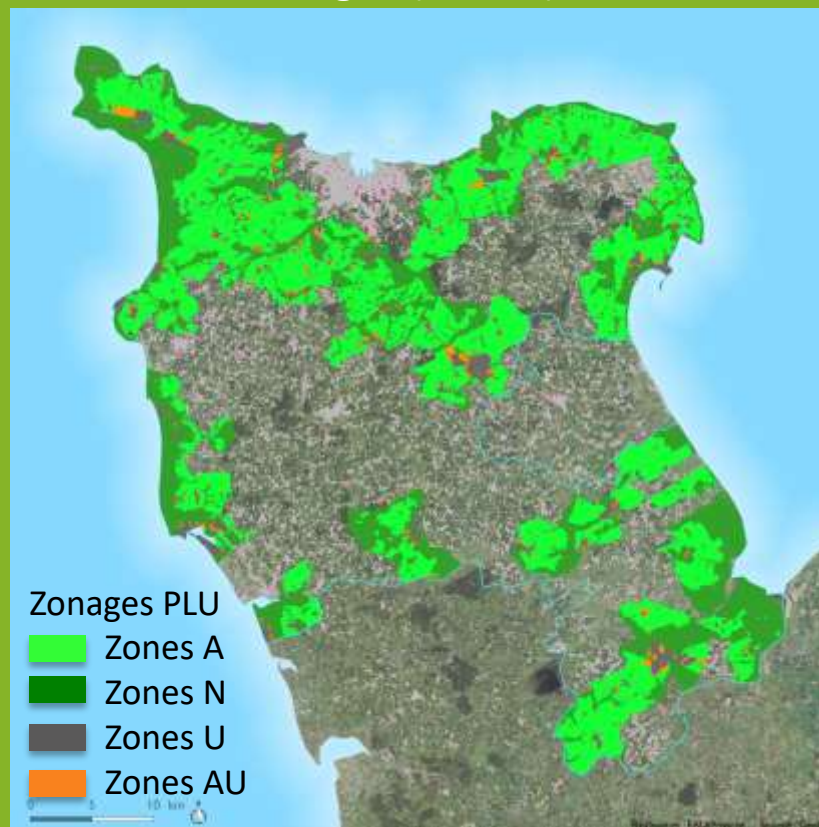
Trame verte du SCOT



Pôles de biodiversité majeurs

Bilan

- Les corridors écologiques et les pôles de biodiversité majeurs du SCOT ont été préservés de l'urbanisation
- Et se traduisent de manière cohérente dans les zonages (A et N) des PLU



Consommation d'espace 2005-2013

Fonctionnalité écologique

- Les objectifs du SCoT pour la TVB assurent une déclinaison locale cohérente du Schéma Régional de Cohérence Ecologique adopté en avril 2014. Des approfondissements pourraient être développés sur la restauration de corridors écologiques dégradés qui auraient été identifiés.

La TVB du SCOT



La TVB du SRCE



Conclusion biodiversité

- La forte cohérence entre le SCoT et le Schéma Régional de Cohérence Ecologique de Basse Normandie (adopté en 2014) soutient les choix réalisés lors de la réalisation du SCoT et laisse donc envisager des perspectives positives pour l'armature écologique du territoire.
- Pour autant, les effets du projet de trame verte et bleue du SCoT sur la qualité du patrimoine écologique et des ressources du territoire impliquent une évaluation sur le temps long.



3

Le développement économique
Le développement démographique
Le développement résidentiel
Les équipements et services
Mobilités - transports
Paysage et espace
Biodiversité

Eau et assainissement

Qualité des eaux, eau potable et assainissement

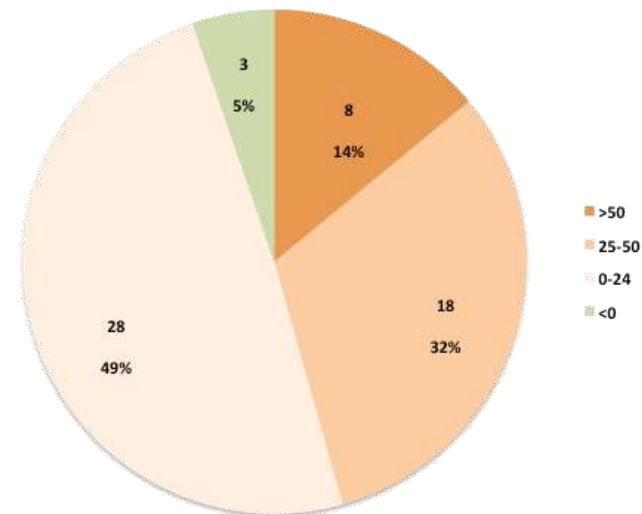
■ Depuis 2011, les principales évolutions mettent en évidence :

- Un parc de station d'épuration qui s'améliore notamment au travers des travaux réalisés sur des équipements de traitement structurants : ex. stations de Tourlaville, d'Equedreville...
- Une charge traitée par les stations d'épuration en légère diminution et une consommation d'eau potable (domestique) stable ; ces évolutions étant cohérentes entre elles et avec la baisse démographique enregistrée. Le parc de stations d'épuration est utilisé à environ 35% de ses capacités (chiffre à confirmer).
- Des enjeux toujours présents d'amélioration de la performance de l'assainissement non collectif.

Niveau de conformité des installations d'assainissement non collectif

	Nombre d'équipements ANC en 2015	conformité	délimitation de zones d'assainissement non collectif par une délibération
CC Baie du Cotentin	5000	67% en 2014	oui
CC de Douvres et Dives	1261	42% en 2011	oui
CC de la Côte des Isles	1570	16% en 2014	oui
CC de La Hague	650	70% en 2009	oui
CC de la Saire	690	50% en 2009	oui
CC de la Vallée de l'Ouve	2700	données non disponibles	
CC des Pieux	3700	100% en 2015	règlement d'ANC
CC du Canton de Saint-Pierre-Eglise	2800	66% en 2010	oui
CC du Cœur du Cotentin	5210	45% en 2013	oui
CC du Val de Saire	1350	données non disponibles	
CUC	500	Données non disponibles	

Répartition des STEP par taux de capacité résiduelle



Qualité des eaux, eau potable et assainissement

■ Evolution de la qualité de la ressource

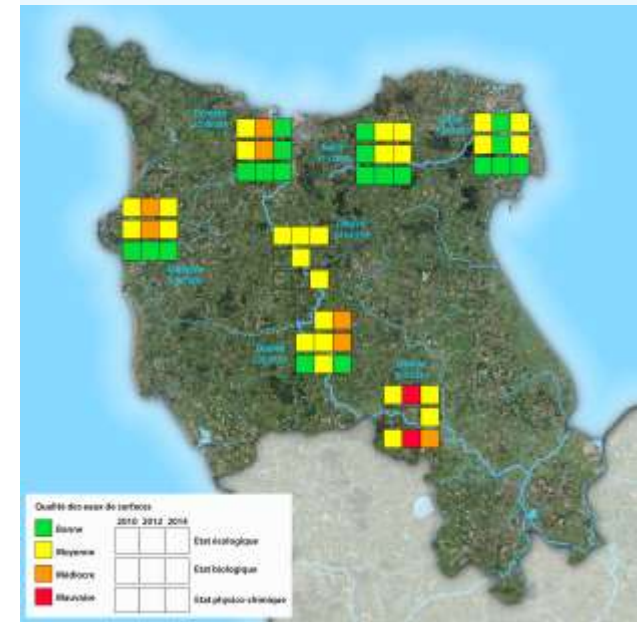
Le délai d'évaluation depuis d'approbation du SCOT est trop court pour permettre de conclure à une évolution significative des tendances et de mettre cette évolution en lien avec les effets de la mise en œuvre du SCOT.

Pour autant les données de contexte récentes disponibles depuis 2011 révèlent :

- Une qualité des masses d'eau superficielles qui connaît peu d'évolution avec cependant un progrès enregistré pour la Divette et des enjeux toujours présents d'amélioration pour la Douve.
- Un maintien de la très bonne qualité globale des eaux de baignades.
- La poursuite de programmes pour réduire la vulnérabilité sanitaire des eaux conchylicoles de la baie des Veys (PNR, SAGE) ; les actions opérationnelles restent à mettre en oeuvre.

Qualité des masses d'eau superficielles

Source : seine-normandie.eaufrance.fr

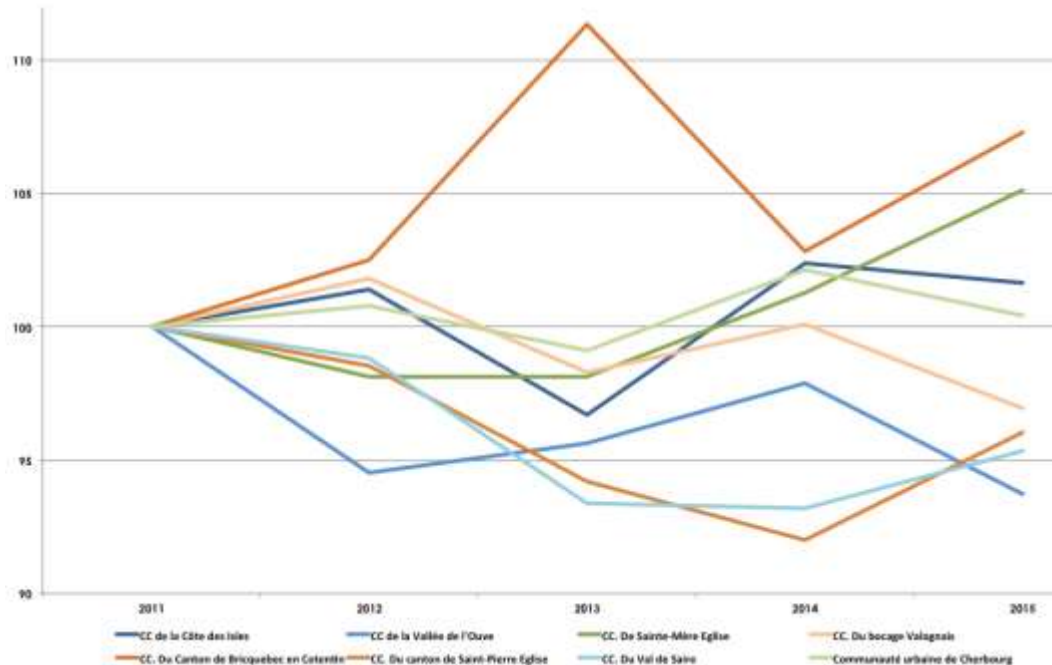


Qualité des eaux, eau potable et assainissement

■ Evolution des consommations d'eau potable et bilan besoin / ressource

Evolution de la consommation d'eau potable (domestique)

Source : Services.eaufrance.fr



- Entre 2011 et 2015, le volumes de consommation d'eau potable pour les usages domestiques sont stables, avec localement une tendance à la baisse ;
- Cette évolution n'implique donc pas d'enjeu sur la capacité du territoire à répondre aux besoins .

- **L'analyse du bilan met en lumière :**
 - **Des actions entreprises pour améliorer la gestion de la ressource en eau pour les habitants.**
 - **Un territoire qui dispose de capacités résiduelles (assainissement et AEP) relativement importantes pour accompagner son développement.**
 - **Des investissements futurs questionnés par les évolutions comportementales des usagers.**



3

Le développement économique
Le développement démographique
Le développement résidentiel
Les équipements et services
Mobilités - transports
Paysage et espace
Biodiversité
Eau et assainissement
Energie

Objectif du SCoT :

- Réduire les consommations d'énergies fossiles et développer les énergies renouvelables

- **Nombre de collectivités ayant réalisé leur bilan énergétique et suivi de leur bilan**
 - Plusieurs collectivités ont élaboré un Plan Climat Energie Territorial :
 - ➔ Pays du Cotentin (adopté en 2010)
Suivi annuel en partenariat avec l'ADEME
 - ➔ PNR des Marais du Cotentin et du Bessin (adopté en 2010)
Suivi annuel en partenariat avec l'ADEME, la Région et le SGAR
 - ➔ La Communauté Urbaine de Cherbourg (adopté en 2013)

- **Nombre de parcs éoliens et hydroliens mis en place ou autorisés sur le territoire et puissance produite**
 - Aucune création de parc éolien ou hydrolien depuis 2011.
 - Un projet expérimental de parc hydrolien sur le site du Raz Blanchard, porté par EDF (mise en service prévue pour 2018).

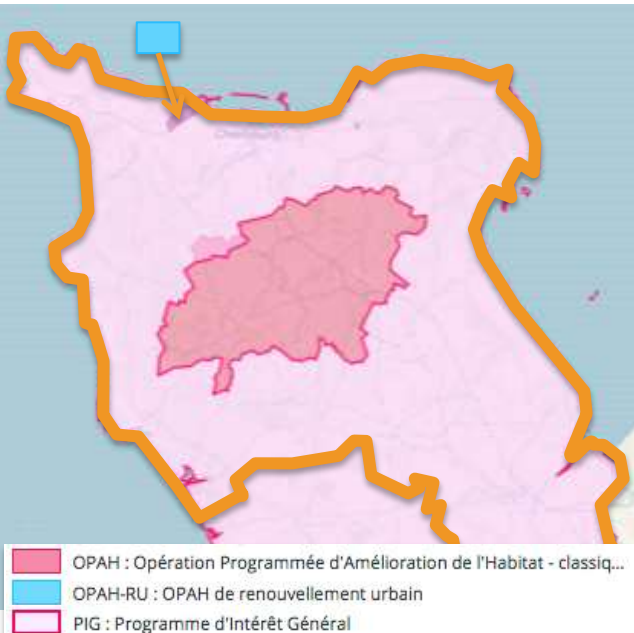


Objectif du SCoT :

- Réduire les consommations d'énergies fossiles et développer les énergies renouvelables

Programmes d'amélioration des performances énergétiques

Source : Anah.fr



- **Nombre d'opérations de lutte contre les pertes énergétiques des bâtiments publics ayant conduit à des travaux d'isolation (ind. 20)**
 - Plusieurs programmes d'amélioration des performances énergétiques et de lutte contre la précarité énergétique ont été réalisés ou sont en cours :
 - ➔ Programme d'Intérêt Général (PIG) « Habiter Mieux » de lutte contre la précarité (2014-2017)
Concerne l'ensemble du territoire, à l'exception de la CC du Cœur du Cotentin.
Objectif de réhabilitation de 635 logements (sur l'ensemble du département)
 - ➔ Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) sur les territoires des CC du Bocage Valognais et de Bricquebec-en-Cotentin 2013-2016 (prolongé jusqu'en 2018), avec un volet Amélioration de la performance énergétique et lutte contre la précarité énergétique
Concerne la CC du Cœur du Cotentin
Objectif d'amélioration de 264 logements (162 réalisations en 2016)
 - ➔ Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de renouvellement urbain (2016-2021) sur le centre ancien de Cherbourg-Octeville et La Glacerie
Objectif d'amélioration de 120 logements
 - ➔ Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de renouvellement urbain (2016-2021) sur la commune de Cherbourg-en-Cotentin
Objectif d'amélioration de 500 logements

Anah.fr

Conclusion Energie

- Un territoire dynamique sur les questions d'amélioration des performances énergétiques et de lutte contre la précarité énergétique.
- Un lien entre ENR et économie particulièrement fort sur le territoire permettant de trouver les leviers nécessaires à leur développement (PME, grands groupes, recherche, ingénierie, matières premières, artisanat...).



3

Le développement économique
Le développement démographique
Le développement résidentiel
Les équipements et services
Mobilités - transports
Paysage et espace
Biodiversité
Eau et assainissement
Energie

Nuisances - risques

Risques

Evolution des différents documents pour la gestion des risques

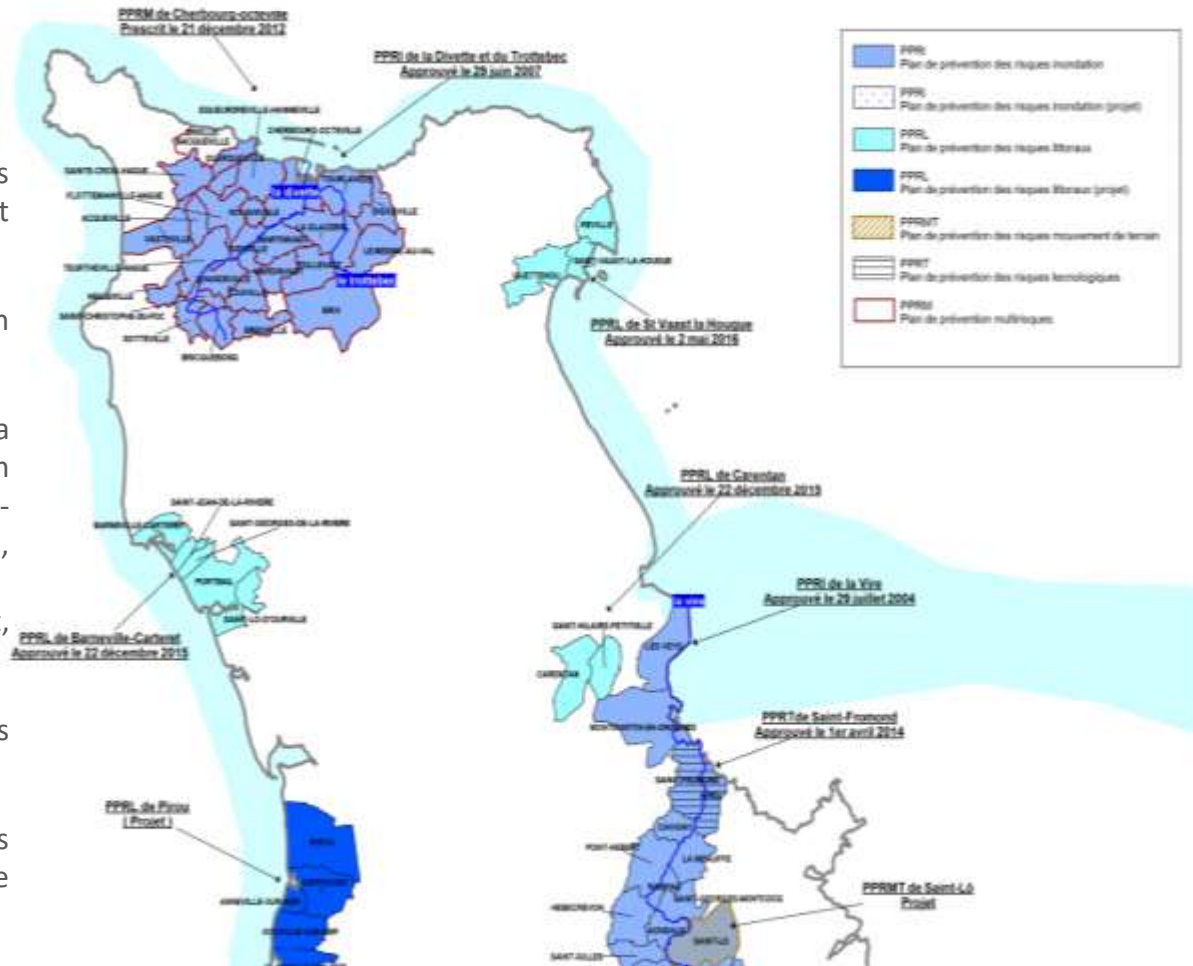
2 Plans de Prévention des Risques (PPR) Inondation élaborés avant 2011.

PPR au 1^{er} mars 2017

Source : DDTM 50

Depuis 2011 :

- 3 nouveaux PPR Littoraux adoptés (Saint-Vaast La Hougue, Carentan et Barneville-Carteret).
- 1 PPR Multi Risques prescrit (Région de Cherbourg-Octeville).
- 1 Territoire à Risque Important sur la région de Cherbourg-Octeville en cours d'élaboration (Urville-Naqueville, Querqueville, Equeurdreville-Hainneville, Cherbourg-Octeville, Martinvast, Tollevast, La Glacière et Tourlaville).
- Nouveau Dossier Départemental des Risques Majeurs adopté en 2014.
- Elaboration d'un atlas des zones sous le niveau marin de Basse-Normandie par la DREAL en 2013.
- Programme d'Actions de Prévention des Inondations Divette lancé en 2012.



En 2017, le territoire ne détient aucun site SEVESO (contre 1 en 2011)

Risques

■ Suivi de l'évolution du trait de côte

- Suivi non disponible sur une période récente.
- Sur le temps long, le trait de côte s'inscrit dans une tendance :



- Au retrait sur les côtes Ouest et Nord Est du territoire;
- À l'accrétion sur la côte l'Est du territoire,
- Stable sur la côte centre Nord et Nord Est du territoire.

- Tendance au recul (entre 0 et 1,5m/an)
- Tendance au maintien
- Tendance à l'avancée (entre 0 et 1,5m/an)
- Ouvrages de défense et autres constructions

Source : geolittoral.developpement-durable.gouv.fr, Cerema 2015

- Une connaissance et une gestion des risques qui se renforcent, interpellant des enjeux de développement d'une culture du risque partagée qui contribue à réduire les vulnérabilités des populations mais aussi des usages (notamment fonctions économiques – dont les activités primaires)... et à l'adaptation au changement climatique.



CONCLUSION

Les ressources du territoire à interroger dans le Bilan du SCoT de 2011

Attractivité économique

- > Difficultés de diversification et de capitalisation des filières liées au cloisonnement et à l'accessibilité

Attractivité résidentielle : services, habitat

- > Bon fonctionnement des bassins de vie mais cloisonnement et problème de diversité résidentielle

Paysage et espaces

- > Secteurs exposés à des risques de mitage et développement linéaire
- > Grande qualité

Infrastructures et mobilités

- > Cloisonnement et problème d'irrigation et d'accessibilité à l'échelle du territoire et dans le territoire
- > Dispersion

Energie

- > Enjeux de diversification et de maîtrise des consommations

Biodiversité

- > Fonctionnement dynamique mais enjeux de gestion de la qualité des continuités aquatiques et humides et des grandes liaisons entre les espaces naturels

Eau et assainissement

- > Capacité forte mais enjeux de sécurisation de déperdition et de partage de la ressource
- > Enjeux de la qualité des masses d'eau

Conclusion du Bilan

Des éléments de réponses parcellaires qui relèvent d'une photographie tant le délai d'évaluation s'avère trop court pour pouvoir juger de l'impact réel du SCoT...

...Et des éléments et évolutions externes au SCoT qui interrogent plus encore que par le passé les 7 grandes ressources déclinées dans le précédent DOG et la faisabilité de la stratégie qu'elles alimentent.